



Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/CR9043

Nantes, le 18 septembre 2019

compte rendu de réunion

Date de la réunion : 17 septembre 2019

Lieu de la réunion : Salle du Grand Bleu – La Turballe

Objet : **Projet d'aménagement du port de la Turballe Commission spécifique n°03 – Interfaces Ville-Port**

Participants :

F. LE HENANFF – S. BROSSAUD – L. GARLAND : CD44 – Maîtrise d'Ouvrage
C. DUMERGUE – A. HOURQUET : EGIS – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
A. TRAVERS – A. ANGER – N. CHABOT – T. GUINE : SCE – Maîtrise d'œuvre (MOE)
A. RASTEL : GPAT – Représentante des pêcheurs
C. ROBERT – C. HUGNOT : Représentants de la Mairie de La Turballe
D. ESTAY : Vert Pays Blanc et Noir – Représentante des associations environnementales
G. BOUKABZA : Phaidra – Représentants des riverains
D. LE RAY : Représentant de la SAEM LAPP
J-J. MURIENNE : Coopérative maritime – Représentant des commerçants

Diffusion :

Direction (SF, MG)
Service infrastructures maritimes et voies navigables (SIMVN)

1 - Objectifs de la réunion

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département a lancé un comité consultatif local constitué de représentants des différentes catégories de personnes concernées par le projet.

Des commissions spécifiques sont organisées afin de travailler en groupes réduits sur différents aspects du projet. Le contenu des échanges exprimés lors de cette commission spécifique sera restitué lors des comités consultatifs locaux.

La troisième commission spécifique s'est tenue ce 17 septembre 2019, sur la thématique 'Interfaces Ville-Port'.

L'ordre du jour de cette commission spécifique est le suivant :

- Rappel de l'existant et des problématiques mises en évidence ;
- Présentation des premières réflexions et propositions ;
- Réactions et échanges.

2 - Compte rendu des échanges

La commission spécifique a fait l'objet d'une présentation générale, entrecoupée d'échanges avec les participants.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée, le support projeté lors de la réunion est également disponible sur le site du projet :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

Introduction

M. Le Henanff, Chargé d'Opération au Conseil Départemental de Loire Atlantique introduit la présentation.

Mme. Travers, Chef de projet SCE pour le groupement de Maîtrise d'œuvre, présente le sommaire et des plans A3 sont distribués pour le travail de la session.

Rappel de l'existant

Mme Travers présente :

- La configuration actuelle et les différentes zones ;
- Les difficultés mises en évidence.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- La Commune considère que le cheminement en bordure du Port est sécurisé. Les cheminements en limite qui sont sécurisés attirent le promeneur et il est important de l'emmener vers des cheminements intra-port, sécurisés également. La présence de piétons dans l'enceinte portuaire est une 'coutume' à La Turballe car le port fait partie de la ville.
- Des pêcheurs à la ligne se situent souvent au niveau du quai des Espagnols.
- Il faut bien distinguer le problème de la sécurité, le problème de l'interdit et le problème de la responsabilité des piétons.

Il conviendra de séparer les flux, de trouver des promontoires afin de satisfaire la curiosité des piétons et conserver la vision sur les activités portuaires. Les cheminements devront être sécurisés et un accompagnement des déplacements piétons sera nécessaire afin de délimiter les zones où les promeneurs peuvent se trouver dans l'enceinte portuaire.

Présentation des premières réflexions

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les premières réflexions :

- Améliorer la lisibilité et la signalétique ;
- Valoriser les promenades ;
- Intégrer les activités professionnelles.

Il n'est pas prévu de barrière pour interdire le passage des piétons mais une signalétique accentuée, cohérente dans l'ensemble des espaces portuaires (chartre graphique à monter), avec une forte identité. Les 3 accès au port sont prévus « marqués » par des pièces rapportées « totem ».

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Il faudra bien penser la gestion des flux, et pas seulement la signalétique.
- Quels sont les flux rajoutés par la maintenance des éoliennes ?

Les flux professionnels ne sont pas de nature à être augmentés significativement. Le projet peut induire une augmentation des flux à travers l'évolution de l'activité de transport passagers mais des solutions de navettes et d'intermodalités sont envisagées.

- L'évolution très importante de l'utilisation du vélo devra être prise en compte, notamment à travers des espaces de stationnement. Les vélos sur le port sont interdits et constituent un danger important.
- Les navettes pourront envisager des arrêts sur le chemin parking/gare maritime, à l'office du tourisme par exemple, afin d'accéder aux commerces.
- Les flux EDF devront être séparés.
- La signalétique doit également orienter, au-delà des promenades, vers le musée.

M Anger, paysagiste chez SCE présente les aménagements projetés :

La qualité et l'attrait de la promenade sur la digue seront rendus à travers un espace aménagé. La promenade est prévue jusqu'au musoir. Un muret, des belvédères (à la fois avec vue sur mer, et vue sur le terre-plein de réparation navale et le port), du mobilier urbain, des équipements, parsèmeront le parcours afin de redonner à voir, diriger les flux vers la digue et animer la promenade. Une emprise sera délimitée aux enracinements afin d'installer des stationnements vélos.

Un point d'intérêt sera donné avec un point de vue sur la mer au bout de la digue, et un kiosque sur le terre-plein de Tourlandroux. Le cheminement sera conservé en boucle, avec vue sur la plage, pour permettre aux piétons de cheminer tout autour du Tourlandroux. Les croisements de flux seront favorisés dans les zones où il y a de la visibilité et de la largeur.

La proposition n'intègre pas de végétation. Du mobilier urbain sera intégré en lien avec la signalétique. Les marquages suivront une charte graphique et permettront de délimiter les différentes zones et dissuader/interdire les piétons.

La digue des Brebis ne sera pas accessible et sera munie d'un panneau d'interdiction.

Réactions et échanges

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Phare au bout du terre-plein de Tourlandroux

L'ancien phare au bout du terre-plein de Tourlandroux sera conservé. Le bout du terre-plein ne sera pas modifié.

- Gestion des flux dans la ville

Des problèmes de circulation liés au fonctionnement du port existent déjà. Les évolutions seront à envisager lors de la révision du PLU et PADD. Les parkings existants devront être valorisés car ils existent à proximité du port mais certains sont peu utilisés.

Un rappel des prochaines échéances est effectué :

- La prochaine commission spécifique sur la thématique 'Flux en phase travaux' se tiendra le 24 septembre à 9h30.
- La prochaine commission spécifique sur la thématique 'Environnement' se tiendra le 23 octobre à 9h30.
- Le prochain comité consultatif local se tiendra en novembre pour la présentation de l'AVP et des commissions spécifiques.